

COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI)
MARDI 31 JANVIER 2023

Etaient présents :

Elus : Mme Estelle Vilesy, Mme Pascale Rastouil, Mme Dominique Fromilhague, M Michel Pujol, Mme Dominique Combes, M Jacques Laveissière

Collège des socio-professionnels : M Michel Kubler, Mme Rebecca Gregory, M Gilles Tanneau, Mme Nadine Vialaret.

CCPLM : M Lucas Szymanski, M Alexandre Tournié, Mme Sandra Gibellini

Absents : M Hervé Viola, M Loïc Albert, M Tanguy Lagasse, Mme Delphine Serres de la Roussière

Excusée : Mme Hélène Marty

La présidente introduit cette première réunion du Conseil d'Exploitation de l'année 2023 en remerciant l'ensemble des membres présents et plus particulièrement la mairie de Fanjeaux qui accueille cette réunion. Elle présente ensuite la nouvelle équipe des agents de l'oti, en place depuis début janvier suite au départ de M Dominique Louis ancien directeur de l'office et invite les membres du conseil présents à effectuer un tour de table afin de se présenter à M Tournié, qui vient d'intégrer l'équipe.

Puis Mme Vilesy expose les points à l'ordre du jour de la réunion :

- Rappel des axes stratégiques du Schéma de développement touristique 2021-2026
- Résumé du bilan 2022
- Axes de travail 2023
- Questions diverses (temps d'échange sur le projet photovoltaïque dans la Piège...)

Elle cède ensuite la parole à Mme Gibellini qui présente la composition et les missions de l'équipe de l'OTI.

Au 1^{er} janvier 2023, les effectifs de l'office de tourisme intercommunal n'ont pas changé, 3 Equivalents Temps Plein. Mais l'équipe s'est renouvelée suite au départ de l'ancien directeur :

- M Lucas Szymanski, conseiller en séjour référent Promotion et Taxe de Séjour
- M Alexandre Tournié, conseiller en séjour référent Pleine Nature et Animations
- Mme Sandra Gibellini, directrice

M Szymanski décrit ses missions, à savoir : l'accueil des publics, la gestion de l'espace d'accueil et celle des stocks de documentation. Il collecte la taxe de séjour et actualise les informations relatives aux hébergeurs du territoire. Il assure aussi la promotion du territoire par l'animation des réseaux sociaux et le partage d'informations avec d'autres acteurs du tourisme telle que l'Agence Départementale Touristique de l'Aude (ADT) par exemple. Il réalise aussi les visites guidées de l'office.

M Tournié décrit ses missions, à savoir : l'accueil des publics, la gestion ainsi que le suivi de l'entretien et du balisage des itinéraires de randonnée inscrits au schéma intercommunal. Il est aussi en charge des animations sur le territoire.

Mme Gibellini auparavant en poste comme conseillère en séjour, référente pleine nature et boutique, est responsable depuis le 02 janvier 2023 du service de l'oti. Elle rappelle à ce titre son rôle qui est de mettre en œuvre la stratégie globale de développement touristique du territoire et de conduire les actions définies par le Conseil d'exploitation.

Mme Vilesy informe le conseil, que le président de la CCPLM, M Viola, a proposé la contribution de M Alain Pignon (en charge du développement économique pour la commune de Bram sur 50% de son temps et pour la communauté de communes sur les 50% restants) sur des missions pour l'oti. Proposition acceptée puisqu'elle répond à un besoin de renfort du service sur certaines missions. Trois missions ont été identifiées et proposées à Alain :

- la mise à jour de la base de données des commerces et services du territoire intercommunal. Base de données qui viendra alimenter les bornes touristiques interactives.
- la mise en place d'une proposition de « séjour sans voiture ».
- le développement de l'agritourisme local avec une proposition de « séjour bien vivre ».

1) Rappel des axes stratégiques du Schéma de développement touristique 2021-2026

Sandra Gibellini rappelle que l'ensemble des actions menées par le service s'inscrit dans la stratégie du Schéma de développement touristique 2021-2026 validé par le Conseil d'exploitation puis par le Conseil Communautaire en début de mandat.

Cette « feuille de route » divisée en trois axes se décline comme suit :

Axe1. Renforcer la visibilité et l'image du territoire.

Cet axe passe par trois actions identifiées : Améliorer la visibilité du territoire auprès des clientèles et marchés cibles / Renforcer les outils de communication sur le territoire / Améliorer la diffusion de l'offre touristique via des partenariats de commercialisation.

Axe2. Accompagner la qualification de l'offre touristique locale.

Cet axe passe par trois actions identifiées : La mise en réseau des acteurs et l'animation de réseau des socio professionnels du tourisme local / Organiser, professionnaliser l'accueil touristique local et la diffusion de l'information / Accompagner les démarches de labellisation et/ou classement des offres d'hébergement ou des communes. Sur ce dernier point, Nadine Vialaret fait remarquer que ce sont toujours les mêmes qui bénéficient de certains dispositifs. Et note que lorsque l'on ne rentre pas dans les critères des labels, notamment le périmètre géographique, on ne bénéficie pas de la même communication alors que l'on apporte déjà un service dédié et adapté. Gilles Tanneau précise qu'un travail est fait sur le GR78 par l'Agence Française des Chemins de Compostelle, et que ce sont des actions de communication intéressantes pour le territoire. Sandra Gibellini informe le conseil que l'Agence Départementale du Tourisme (ADT) s'engage au déploiement de la charte « Accueil Chemins de Compostelle en France » pour les hébergements jacquaires. Ce déploiement reviendra aux oti et doit commencer en 2023. Mme Gibellini précise qu'elle a sollicité l'ADT pour organiser une réunion d'information avec les prestataires concernés en amont. La date leur sera communiquée prochainement.

Axe3. Promouvoir un tourisme durable.

Cet axe passe par trois actions identifiées : Organiser, accompagner la valorisation de la Voie Verte / Poursuivre le déploiement du schéma intercommunal des itinéraires et de l'application mobile / Promouvoir les circuits courts par le biais de la boutique et des animations locales.

2) Résumé du bilan 2022

Sandra Gibellini rappelle les éléments et chiffres actualisés à retenir pour l'année 2022.



Afin de compléter l'offre des applications qui intéressent directement l'office de tourisme, Gilles Tanneau présente au conseil l'application « Ma Rando » dédiée à la randonnée et développée par la Fédération Française de Randonnée pédestre. Il donne le contact de messieurs Cligniez et Garceran afin que l'oti s'en rapproche pour faire le point sur les randonnées qui remontent sur l'appli ou pourraient remonter.

Supports de diffusion papier



Fréquentation du Site internet

Nombre d'utilisateurs

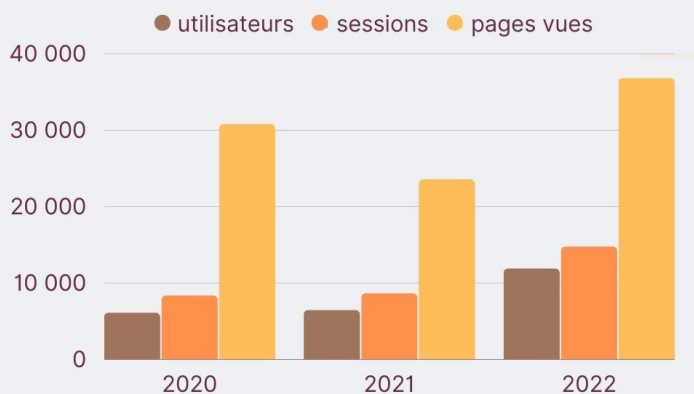
- 2020: 6097
- 2021: 6 462
- 2022: 11 888

Sessions ouvertes

- 2020: 8 368
- 2021: 8 644
- 2022: 14 769

Nombre de pages vues

- 2020: 30 773
- 2021: 23 0515
- 2022: 36 801



Chiffres issus des données de Google Analytics

L'observation de l'évolution du site internet est intéressante et encourageante. Un travail a été mené en 2022 par le prestataire *Résonance Communication* pour améliorer la qualité des informations qui remontent du Système d'Information Touristique (SIT) Toursisoft. Jacques Laveissière intervient et fait remarquer que certaines photos sur le site internet de l'oti ne sont pas de bonne qualité, voire vieillottes. Mme Gibellini prend note et reconnaît qu'un travail sur les photos serait un plus. Les modifications devraient pouvoir se faire en interne par l'équipe de l'oti qui va essayer d'y remédier en allant chercher dans sa photothèque.

Nuitées touristiques sur le territoire intercommunal



Sandra Gibellini souligne que si la collecte de la taxe de séjour 2021 a été très bonne avec 45 412€ de recettes, elle devrait être plus conséquente en 2022 au vu du nombre de nuitées touristiques en augmentation. M Michel Kubler note qu'il y a encore beaucoup d'hébergeurs qui passent sous les radars de l'oti. M Pujol propose de faire remonter aux mairies les hébergeurs déclarés à l'oti qui reversent la taxe de séjour et ceux qui ne paient pas. Cela serait effectivement utile à M Szymanski, L'oti se rapprochera des communes en ce sens. Mme Rebecca Gregory demande quelle est la part des recettes de la taxe reversée par Airbnb, Sandra Gibellini répond que cela a représenté en 2021 environ 20 000€. Elle précise aussi que les plateformes ne communiquent pas nominativement la part reversée par hébergeur mais communique le chiffre global collecté commune par commune. Mme Gregory confirme le retour des étrangers en 2022, elle a retrouvé sa clientèle anglaise et américaine. M Kubler confirme aussi cette tendance.

3) Axes de travail 2023

Sandra Gibellini poursuit la réunion en indiquant les grands axes de travail qui vont guider l'année 2023.

a) **les bornes touristiques interactives** : le travail engagé en 2022 sur va être poursuivi et concrétisé dans le courant du premier semestre. Cela concerne l'achat de deux bornes et d'un ordinateur surface, la mise à jour et la création de l'information touristique qui sera intégrée au logiciel des Kalkin Tourisme 3D Open World. Sandra Gibellini précise que l'architecte des bâtiments de France (abf) ayant émis un avis défavorable sur l'emplacement de la borne murale à Fanjeaux, il est possible que la borne soit déplacée et non plaquée au mur. (Suite à la réunion du conseil d'exploitation, un compromis avec l'abf a été trouvé, la borne sera posée sur pied dans le prolongement de la rampe d'accès à l'office, près de la porte d'entrée). Mme Gibellini rappelle que l'installation de ces bornes sur le territoire contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil touristique sur le périmètre intercommunal, Michel Pujol demande à ce propos s'il est prévu d'installer de nouvelles bornes dans d'autres villages. Estelle Vilesy répond que pour cette année seul le dispositif présenté sera déployé mais qu'effectivement une prochaine commande de bornes est envisagée notamment pour Bram, Belpech et sans-doute au « Poteau », le projet de maison des services de l'intercommunalité. La réflexion reste ouverte pour savoir si le dispositif pourra être étendu et en analyser la pertinence.

b) **l'accueil touristique 2023** : Sandra Gibellini note que le nombre de visiteurs à l'office en 2022 a retrouvé le niveau de 2019 sur les ailes de saison (mai-juin et septembre-octobre). Ces chiffres nous encouragent à poursuivre l'ouverture du bureau d'accueil de Fanjeaux les samedis de juin et septembre.

Il est prévu de modifier les horaires d'ouverture sur les mois de juillet et août. Les mois d'été devenant de plus en plus chauds, les touristes se présentent moins l'après-midi que le matin. Le calendrier d'ouverture au public sera donc découpée ainsi :

- janvier à mai et octobre à décembre, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h.
- juin et septembre, du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.
- juillet et août, du lundi au dimanche de 9h à 13h et de 14h30 à 17h30.

Quant à l'ouverture des bureaux de Bram et Montréal elle sera reconduite. Une réunion entre l'oti et les deux communes est prévue le 15 février pour dessiner les contours de cette ouverture estivale 2023.

c) **la pleine nature** : le travail d'aménagement et d'amélioration des sentiers intercommunaux va se poursuivre avec notamment l'installation d'une station de gonflage à Villasavary au départ des circuits VTT. Sandra Gibellini précise aussi que l'office tient compte du programme « Développer le vélotourisme » de l'ADEME et de l'appel à projet du CEREMA « Sentiers de Nature ». Alexandre Tournié va essayer d'identifier quels projets d'aménagement sur le territoire pourraient entrer dans le cadre de ces deux dispositifs très intéressants pour les territoires, mais qui présentent par ailleurs des contraintes importantes.

Suite à l'inauguration de la Voie Verte du Canal du Midi à Montségur, l'oti va poursuivre le travail de valorisation de cet axe avec la création de deux panneaux de type « directionnelle informative » vers la commune de Montréal. Le travail engagé avec les EPCI Audois et Ariégeois le long du linéaire va se poursuivre. Estelle Vilesy présente les recherches d'archives qui sont envisagées autour de la Voie Verte. Eric Fabre chercheur professeur à l'université propose un travail de recherche sur la Voie verte. Les EPCI vont devoir identifier les thématiques à faire ressortir par territoire. L'objectif sera d'avoir un contenu décliné par thématiques, un livre imprimé et des contenus annexes à utiliser à notre convenance... On pourrait aussi à terme imaginer des panneaux le long de la Voie Verte. Pascale Rastouil précise que les données collectées sur les éco-compteurs placés par le Département sur la Voie Verte ont enregistré le passage plus de 30 000 vélos depuis juillet 2022. A Bram, on a observé la présence des vélos jusqu'au mois de novembre. Nadine Vialaret a aussi remarqué dans son camping l'intérêt grandissant des gens pour le vélo, particulièrement le public familial.

Enfin Sandra Gibellini informe l'assistance que les brochures consacrées au vtt et la carte générale des randonnées pédestres vont être mises à jour et rééditées cette année.

d) **les autres actions** :

-le calendrier des animations estivales est en cours d'élaboration, l'équipe va y travailler au mois de février. Parmi les pistes envisagées on trouve les marchés nocturnes, des visites au moulin de Ribouisse ou encore des visites guidées de Fanjeaux.

-l'oti va renouveler l'achat d'encarts dans « L'officiel du Canal du Midi », dans le supplément de l'été du Midi Libre et va ajouter une demie page dans le petit livret « Midi Balade Aude 2023 » en vente toute l'année dans les kiosques à 4€ qui s'adresse à un public cible de l'oti, les randonneurs de l'Aude et des départements limitrophes.

-l'accompagnement des socio-pros, sur les démarches de qualification, sur la mise en réseau, les moments d'échanges à l'occasion de Cafés des Pros...

-travail commun et participation aux campagnes de communication des partenaires institutionnels du tourisme (ADT, CRTLO, Pays Lauragais...)

-le projet d'aménagement de la maison éclusière est ajourné. Michel Pujol informe l'assemblée qu'il a lu un article sur *l'appel à projets multi-sites pour le développement d'activités économiques et/ou touristiques sur le Canal des Deux Mers*. Estelle Vilesy en rappelle le cadre et précise que la maison éclusière de Bram n'en fait pas partie puisque, la CCPLM, considérant l'intérêt du site maintient une option sur le bâtiment. Cependant des travaux de sécurisation du parking et du pont au port de Bram sont indispensables pour imaginer sereinement le projet. Concernant l'appel à projet, de Voies Navigables de France (VNF) « la direction territoriale Sud-Ouest de VNF, en valorisant le patrimoine bâti, contribue au développement des territoires en proposant des services aux usagers du Canal, sur ou au bord de l'eau, mais également à une clientèle de proximité. C'est également une formidable opportunité de développement de services aux usagers navigants et terrestres et à destination des habitants et riverains, à proximité immédiate du canal. C'est pourquoi VNF souhaite proposer à des porteurs de projet publics ou privés d'exploiter et/ou reconverter ce bâti vacant en lui trouvant de nouvelles vocations. » (Informations extraites du site internet domaine-public-fluvial.vnf). Concernant le point d'accueil touristique, Gilles Tanneau demande s'il n'est pas plus pertinent d'avoir un point d'info dans la commune plutôt qu'à l'extérieur, le long du Canal ? Pascale Rastouil intervient et présente le projet communal d'un espace d'accueil dédié aux randonneurs. Si aucun retard n'est pris, les travaux qui se situent au croisement de la D4 et D33 juste avant le passage à niveau, pourraient être réalisés pour une ouverture cet été.

-Estelle Vilesy présente le travail en cours sur la mise en tourisme du réseau des moulins à l'échelle du Pôle d'Equilibre Territorial du Pays Lauragais (PETR). Elle propose de transmettre le diagnostic de cette étude avec le compte-rendu de la réunion du conseil.

4) **Questions diverses (temps d'échange sur le projet dans la Piège...)**

Estelle Vilesy fait part de la demande de rencontre formulée par TOTAL Energies, pour venir présenter aux membres du conseil d'exploitation leur projet de parcs photovoltaïques au sol, situé dans le secteur de la Piège. Ce projet ayant déjà fait l'objet d'une information publique, Estelle Vilesy présente les cartes publiées par le porteur de projet.

Michel Kubler prend la parole et affirme que, pour lui, ce genre de projet doit être porté par les collectivités locales et les citoyens, que ce type de projet doit être concerté et balisé pour l'intérêt commun, il donne en exemple la ville de Strasbourg.

Estelle Vilesy précise que, dans le cas qui nous concerne, il s'agit de projets privés pour lesquels les collectivités auront un avis à donner au moment de l'enquête publique, que le permis de construire déposé fin décembre 2022 est en cours d'instruction par les

services de l'Etat et que, à ce stade, le Pôle ENR de la préfecture a déjà émis un avis défavorable. Cela ne préjuge pas de l'issue de l'instruction, ni de l'obtention (ou pas) du permis de construire qui sera prononcée par le préfet.

Mme Gregory demande à la Présidente quelle est la position de la Communauté de Communes, elle souligne l'impact visuel néfaste pour un territoire qui met en avant ses paysages et ses randonnées.

Estelle Vilespy explique que le comité de suivi de la CCPLM s'est déjà réuni plusieurs fois pour alerter TOTAL Energies sur le fait que ce projet ne répond pas aux critères de la Charte ENR adoptée par le conseil communautaire, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, bien qu'elle ait été signée par TOTAL Energies. S'il n'y a pas d'avancées significatives pour se mettre en conformité avec la charte, la CCPLM ne pourra pas émettre un avis favorable.

La présidente propose au conseil d'exploitation de se prononcer sur deux points afin qu'elle puisse relayer la position de l'Office de Tourisme Intercommunal auprès du Président et des conseillers communautaires. A la question :

- Etes-vous favorables aux projets en cours portés par TOTAL Energies dans le secteur de la Piège ? La réponse est non, à l'unanimité.
- Voulez-vous rencontrer Total Energie et travailler avec eux ? La réponse est non, à l'unanimité.

L'ensemble des sujets étant traités, Mme Vilespy propose à l'assemblée de conclure la réunion et de lever la séance à 20h45.